

# **ASTEE Section Régionale Lorraine Alsace AITF Section Est**

## **TRAITEMENT DES EAUX USEES – DEPOLLUTION DES EAUX PLUVIALES**

---

*Visite de la station d'épuration à MAXEVILLE (600 000 eq. h.)  
et  
du bassin de dépollution des eaux pluviales de l'Ilot Charles KELLER à NANCY*

---

Vendredi 26 mars 2004  
à MAXEVILLE (au Nord de NANCY)

### **PRESENTATION**

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a engagé un programme de travaux sur son système d'assainissement pour la protection du milieu naturel, la rivière Meurthe, classée en zone sensible, et qui traverse du Sud au Nord l'agglomération.

Cette démarche a fait l'objet dans le cadre de la Loi sur l'Eau de 1992, d'une autorisation préfectorale de rejet le 19 août 1999.

La priorité du projet est l'amélioration de la qualité du milieu récepteur, avec une action directe sur les rejets non seulement en prenant en compte les périodes de temps sec, mais aussi celles de temps de pluies.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a donc remis aux normes la station d'épuration en ce qui concerne l'élimination de l'azote et du phosphore, et le traitement des sables.

Simultanément de manière indépendante, a été engagée l'opération expérimentale de dépollution des eaux pluviales, en aval des plus grands bassins versants urbanisés de l'agglomération ayant un impact prioritaire sur le milieu naturel.

Un premier bassin de dépollution des eaux pluviales avait été construit sur le bassin versant de BOUDONVILLE à NANCY. Cet ouvrage particulier doit faire l'objet d'expériences à l'échelle réelle, et ensuite devra être reproduit sur les autres sites de l'agglomération avec d'éventuelles adaptations optimisant l'efficacité de dépollution.

## **DEROULEMENT DE LA VISITE**

<b>9 H 30 – 10 H 00</b>	Accueil des participants sur la station d'épuration, Avenue de la Meurthe à MAXEVILLE (54320) Tél. 03.83.32.96.89
<b>10 H 30 – 12 H 00</b>	Visite du bassin de dépollution des eaux pluviales, rue Charles KELLER à NANCY (situé à 850 m de la station d'épuration)
<b>12 H 15 – 14 H 00</b>	Déjeuner en commun
<b>14 H 30 – 16 H 30</b>	Visite de la station d'épuration
<b>16 H 30 – 17 H 30</b>	Discussions et échanges

**Les frais d'inscription sont fixés à 30 euros par personne, ils incluent le repas de midi.**

Les frais de déplacement (avion, train, voiture, autocar) sont à la charge des participants.

PS : 1 plan d'accès à la station d'épuration pourra être envoyé aux participants qui en feront la demande lors de leur inscription.

Les personnes qui arriveraient directement en gare de NANCY, pourront être pris en charge par le Service de l'Hydraulique Urbaine, basé à proximité, 32 rue Saint Léon mais devront le signaler lors de leur inscription.